

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2010/2768(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le Zimbabwe, et notamment le cas de Farai Maguwu		
Sujet		
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
Zone géographique		
Zimbabwe		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
08/07/2010	Résultat du vote au parlement		
08/07/2010	Débat en plénière		
08/07/2010	Décision du Parlement	T7-0288/2010	Résumé
08/07/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2768(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0415/2010	06/07/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0439/2010	06/07/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0440/2010	06/07/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0441/2010	06/07/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0442/2010	06/07/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0443/2010	06/07/2010	EP	

Proposition de résolution		B7-0444/2010	06/07/2010	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0415/2010	06/07/2010		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0288/2010	08/07/2010	EP	Résumé

Résolution sur le Zimbabwe, et notamment le cas de Farai Maguwu

Suite au débat qui a eu lieu le 6 juillet 2010, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Zimbabwe, et notamment le cas de Farai Maguwu.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL et EFD.

Le Parlement exige la libération immédiate et sans conditions de Farai Maguwu et dénonce les conditions de son arrestation et de sa détention. Pour rappel, Farai Maguwu, citoyen zimbabwéen, fondateur et directeur du Centre for Research and Development (CRD), ONG de défense des droits de l'homme, a relevé de graves violations des droits de l'homme perpétrées par les forces de sécurité du Zimbabwe dans plusieurs champs diamantifères du pays, et notamment à Chiadzwa. Il a par la suite été arrêté par les autorités zimbabwéennes le 3 juin 2010 au motif d'avoir publié des informations portant atteinte à l'État zimbabwéen et est détenu depuis lors dans de mauvaises conditions.

Le Parlement insiste également pour que les autorités zimbabwéennes honorent leurs engagements vis-à-vis du processus de Kimberley pris lors de la réunion de Swakopmund en vue de l'exploitation des diamants de Marange, qu'ils démilitarisent totalement les champs diamantifères et instaurent des mesures de maintien de l'ordre et de la sécurité qui respectent les droits des citoyens. Le Parlement rappelle à cet égard que le Zimbabwe pourrait devenir l'un des principaux producteurs de diamants au monde dans les prochaines années si les champs diamantifères de Marange (Chiadzwa) étaient pleinement exploités, avec un potentiel de recettes se chiffrant en milliards d'euros.

Parallèlement, le Parlement demande que la révision du processus de Kimberley tienne dûment compte des principes des droits de l'homme. Il insiste pour que le gouvernement du Zimbabwe utilise les recettes importantes qui devraient être générées par l'exploitation des champs diamantifères de Chiadzwa pour contribuer à remettre sur pieds l'économie du pays et pour assurer les financements dans les domaines de la santé, de l'éducation et du secteur social. Il demande notamment la création d'un fonds fiduciaire souverain du diamant qui serait mis au service de la population du Zimbabwe.

Le Parlement demande en outre la défense du droit absolu à la liberté d'expression au Zimbabwe afin que les ONG (comme le Centre for Research and Development de Farai Maguwu) puissent exprimer librement leurs opinions sans craindre des persécutions et arrestations.

Les députés se félicitent de la récente prorogation (février 2010) de la liste de l'Union européenne des personnes et entités qui font l'objet d'une interdiction en raison de leurs liens avec le régime de Mugabe. Il déclare que Mugabe et ses proches partisans continuent d'être un obstacle au processus de reconstruction politique et économique et de réconciliation au Zimbabwe, en pillant les ressources économiques du pays dans leur seul intérêt. Il insiste pour que les mesures restrictives ne visent que les éléments fidèles au régime en place et n'aient aucune incidence sur la population.

Enfin, le Parlement invite l'Afrique du Sud et la CDA (Communauté de développement de l'Afrique Australe) à agir concrètement pour encourager le retour à la pleine démocratie au Zimbabwe. Il demande à la Commission et au Conseil d'accorder une importance accrue aux questions de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme dans le cadre de ce dialogue avec ce pays.